

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Amy Durepos	Numéro de permis 2014947	Date d'inspection Le 02 avril 2025	
Nom de l'établissement Garderie les p'tits amis de Amy		Numéro de téléphone (506) 475-5080	
Adresse 7 rue Harry DSL de Grand-Sault/Falls NB E3Z 0A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : e) les fiches des médicaments administrés.	24(1(e))	02 avr. 2025	02 avr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Une révision des annexes pour les médicaments a été faite avec l'exploitante.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipement), des dossiers d'incident, des médicaments (ibuprophène, seulement), des exigences d'affichage et de la désignation. Le déjeuner se termine lors de mon arriver. L'un des enfants en bas fait une sieste lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 avril 2025

Date

original signé par
Amy Durepos

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 avril 2025

Date